



Informations de base	
<b>2009/2510(RSP)</b> RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la liberté de la presse au Kenya  <b>Subject</b> 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général  <b>Zone géographique</b> Kenya	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/01/2009	Décision du Parlement	T6-0031/2009	Résumé
15/01/2009	Résultat du vote au parlement		
15/01/2009	Débat en plénière		
15/01/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2009/2510(RSP)
<b>Type de procédure</b>	RSP - Résolutions d'actualité
<b>Sous-type de procédure</b>	Débat ou résolution d'urgence
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 150
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0038/2009</a>	13/01/2009	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0046/2009</a>	13/01/2009	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0047/2009</a>	13/01/2009	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0048/2009</a>	13/01/2009	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0050/2009</a>	13/01/2009	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0055/2009</a>	13/01/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0031/2009</a>	15/01/2009	Résumé

# Résolution sur la liberté de la presse au Kenya

2009/2510(RSP) - 15/01/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 46 voix pour et une abstention, une résolution commune sur la liberté de la presse au Kenya.

La résolution avait été déposée en vue de son examen en séance plénière par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

Le Parlement déplore la signature du projet de loi (modificative) kenyane sur les communications par le Président Kibaki. Il se félicite toutefois de l'initiative récente du Président Kibaki de réviser la loi et du signal qu'il a donné de vouloir prendre en considération les amendements à la législation proposés par des membres du secteur des médias.

Réaffirmant son attachement à **la liberté de la presse**, le Parlement souligne que l'accès à une information représentant une pluralité d'opinions est essentiel pour renforcer la position des citoyens. Il invite donc le gouvernement kenyan à engager une consultation des parties intéressées afin de parvenir à un consensus sur la liberté de la presse et demande tant au Président Kibaki et qu'à son Premier ministre de tout faire pour garantir que toute version révisée de la nouvelle loi soit compatible avec les principes de la liberté d'expression.

Parallèlement, le Parlement s'inquiète de la culture d'impunité qui règne au Kenya. Il demande dès lors la constitution d'une commission indépendante composée d'experts juridiques locaux et internationaux, chargée de vérifier les irrégularités constatées lors des dernières élections présidentielles du Kenya.